

Amélioration de la Pertinence des Soins

— PLAN

- Qu'est ce que la pertinence des soins ?
- La pertinence des soins dans le cadre du plan triennal
- Qu'est ce que l'IRAPS ?
- Les missions de l'IRAPS
- Qu' est ce que le PAPRAPS?
- Les champs et enjeux de la pertinence des soins

— Qu'est ce que la pertinence?

C'est l'acte le plus adapté et le plus efficace »

(Académie de Médecine, avril 2013)

Soin dispensé en **adéquation** avec les besoins du patient, et conformément aux données actuelles de la science, aux recommandations HAS et des sociétés savantes, nationales et internationales.

Notion variable dans le temps (en fonction des connaissances et évolutions techniques)

— La pertinence des soins dans le cadre du plan triennal

Plan triennal ou ONDAM 2015-2017

Ce plan vise une évolution structurelle de notre système de santé en 3 ans, alliant qualité des soins et maîtrise des dépenses (10 Mds € à l'horizon 2017).

Le plan est structuré en 4 grands objectifs communs entre l'Assurance-maladie et l'ARS

- Améliorer la qualité de l'offre hospitalière pour mieux répondre à ses missions

- Prendre le virage ambulatoire et mieux adapter les prises en charge en établissement et en ville

- Poursuivre les efforts sur les prix des médicaments et l'adoption des génériques

- Améliorer la pertinence et le bon usage des soins en ville et à l'hôpital

— Qu'est ce que l'IRAPS?

Instance régionale de l'amélioration de la pertinence des Soins

Créée par le Décret n° 2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes , des prestations et des prescriptions en santé.

Sa composition fait l'objet d'un arrêté (18 membres) issus des

Organismes des régimes d'assurance maladie

Fédérations d'établissements

Professionnels de santé

URPS/Inter URPS

Association d'usager

Ordre des médecins libéraux

Le DG-ARS ou son représentant

Son Président : Dr Pierre-Yves DEMOULIN- CHBA Vannes

— Les missions de l'IRAPS

L'art. R. 162-44-1 du décret de novembre 2015 précise ses missions

Contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région.

Concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnels de santé autour de cette démarche.

Est consultée sur le PAPERAPS, lors de sa préparation, de sa révision et de son évaluation.

Reçoit de l'ARS chaque année:

- La liste des établissements de santé ayant été ciblés
- La synthèse des résultats de l'évaluation de la réalisation des objectifs du contrat

— Qu'est ce que le PAPERAPS?

Le plan d'actions pluriannuel régional de l'amélioration de la pertinence des soins est issu du décret du 19 novembre 2015

Il est composé :

Du diagnostic régional sur un champ thématique délimité (ambulatoire, HPE, transport, SSR...)

Des domaines d'actions prioritaires

Des actions envisagées

Formation, évaluation, contrats, MSAP

Pour les établissements ciblés, il précise les modalités de leur identification et de leur accompagnement

Des modalités de suivi et d'évaluation des actions

Il est élaboré par l'ARS conjointement avec l'AM et, est soumis à l'avis de l'IRAPS

Pour une durée de 4 ans et révisé chaque année,

— Champs et enjeux de la pertinence des soins

Pertinence des prises en charge

Chirurgie ambulatoire, HAD, SSR

Prescriptions de produits de santé

Prescriptions en ville

Transports

La Pertinence des actes

Elle est due au constat de la variation des taux de recours sur certains actes, il s'agit de comprendre sur quels éléments, au regard des référentiels, ces variations reposent et de réduire le nombre d'actes non pertinents.

Cette démarche est un enjeu fort en termes de qualité et la sécurité des soins ainsi que d'efficience.